

**De:** conseil.études-lettres conseil-etudes-lettres@unil.ch  
**Objet:** Publication des résultats du semestre 2018P et de la session d'examens d'été  
**Date:** 15 juin 2018 17:02  
**À:** etudiants-lett-bachelor@unil.ch

---

## Publication des résultats du printemps 2018 et de la session d'examens d'été

Chères étudiantes, chers étudiants du cursus de Bachelor,

Dans ce message, vous trouverez des **informations importantes** sur:

- la publication des résultats du semestre de printemps 2018 et de la session d'examens de juin 2018;
- la vérification de vos dossiers académiques;
- la consultation des examens écrits;
- la reconduction automatique des examens et des validations;
- la possibilité de report ou de suppression des examens inscrits à la session d'automne;
- le bulletin de versement pour la taxe semestrielle;
- l'exmatriculation;
- l'envoi du diplôme de Bachelor.

### PUBLICATION DES RÉSULTATS

La publication des résultats (crédits sur les modules et sur les évaluations, notes et moyennes) aura lieu le **vendredi 29 juin à 15:00**. Elle ne s'effectue pas par affichage public: vous y avez accès par votre dossier académique sur MyUNIL.

Vous aurez à votre disposition un **procès-verbal** relatif à la session ou au semestre écoulés pour chacune de vos disciplines. Vous trouverez ces PV dans votre dossier académique **sur MyUNIL**, prêts à être imprimés par vos soins en cas de besoin. Aucun procès-verbal ne vous sera envoyé par courrier postal. Nous vous invitons à visionner la vidéo explicative de la Faculté sur le fonctionnement de MyUNIL: <https://youtu.be/R4mu9sae3k8>. La consultation de votre cursus y est expliquée à partir de la minute 02:30.

Si vous pensez avoir terminé votre Bachelor, vérifiez que votre nom apparaît dans la [liste des diplômé-e-s de Bachelor](#) figurant sur le site internet de la Faculté des lettres (page disponible uniquement à partir du 29 juin). Si vous n'y trouvez pas votre nom, signalez le problème au plus vite au secrétariat des étudiants ou écrivez à l'adresse e-mail [info.lettres@unil.ch](mailto:info.lettres@unil.ch).

### VÉRIFICATION DES DOSSIERS

Les enseignant-e-s peuvent enregistrer les attestations et les validations (notées et non notées) **jusqu'au dimanche 24 juin au plus tard**. Nous vous demandons de vérifier dès maintenant si les résultats auxquels vous estimez avoir droit ont été enregistrés dans votre dossier académique (ceux-ci apparaissent en effet sur MyUNIL dès l'instant où ils sont saisis dans le système informatique par les enseignant-e-s). Si tel n'est pas le cas, nous vous prions d'en alerter vos enseignant-e-s au plus vite, afin que ces évaluations puissent être intégrées au calcul des résultats. **Attention: tout résultat enregistré au-delà du 24 juin sera pris en compte pour la publication des résultats de la session d'examens d'automne, qui s'étend du 3 au 7 septembre.**

### CONSULTATION DES COPIES

Les étudiant-e-s qui ont passé un ou plusieurs examens écrits peuvent consulter leurs copies le **lundi 2 juillet** à la **salle 1031** du bâtiment Anthropole. Attention, il y a deux horaires: **1) l'horaire de 14:00 à 15:00** est réservé à celles et ceux qui ont raté leur examen écrit, **2) l'horaire de 15:00 à 16:00** est ouvert à tou-te-s.

Il est important que vous vous présentiez avec votre carte d'étudiant-e ou avec une carte d'identité! En l'absence de cette pièce d'identité, vous ne pourrez pas consulter votre copie.

### !!! RECONDUCTION AUTOMATIQUE DES EXAMENS ET DES VALIDATIONS !!!

En règle générale, l'inscription aux examens est reconduite automatiquement à la session d'examens d'automne (du 3 au 7 septembre):

1. pour les examens écrits et oraux ratés en première tentative en juin;
2. pour les examens dont on a pu se retirer en juin pour de justes motifs;
3. pour les examens écrits en première tentative inscrits en juin pour lesquels un report a été autorisé à la session

3. pour les examens écrits en première tentative inscrits en juin pour lesquels un report a été autorisé à la session d'automne.

**Attention! Pour les étudiant-e-s en propédeutique du Bachelor 2013**, une moyenne inférieure à 4.00 entraîne la reconduction automatique en septembre des examens ratés, que ceux-ci aient été présentés en janvier ou en juin.

L'inscription aux validations en échec ou sans résultat (que ce soit sous forme de note ou d'indication « réussite/échec ») est reconduite à la session d'examens d'automne. **Attention (pour les étudiants en première partie [propédeutique] uniquement): toute évaluation qui n'aura pas reçu de résultat à la session d'examens d'automne (du 3 au 7 septembre) se verra attribuer la note «0» (zéro).** Veillez donc à accomplir toutes vos évaluations pour la session d'examens d'automne au plus tard. L'attribution d'un zéro sur une absence de résultat *en propédeutique* à la session d'examens de septembre doit permettre le calcul de la moyenne à la fin de la première année. La moyenne sera certes en échec, mais elle ouvrira la possibilité d'une seconde tentative pour la partie propédeutique de la discipline concernée.

Nous vous invitons à consulter la [Directive 0.19 relative à l'inscription aux évaluations](#).

## POSSIBILITÉ DE REPORT OU DE SUPPRESSION DES EXAMENS

**Du 3 juillet au 5 août**, vous aurez la possibilité de supprimer ou de reporter à la session de janvier 2019 tout examen inscrit à la session de l'automne 2018. Pour ce faire, veuillez remplir, dès le 3 juillet, le formulaire en ligne disponible [au bas de cette page internet](#).

## BULLETIN DE VERSEMENT POUR LA TAXE SEMESTRIELLE

Les étudiant-e-s parmi vous qui se sont pré-inscrit-e-s en Master pour la rentrée du semestre d'automne 2018 (18 septembre) recevront peut-être de la part du Service des immatriculations et inscriptions (SII) un bulletin de versement pour la taxe semestrielle avec la mention «Baccalauréat universitaire» au lieu de «Maîtrise universitaire». Vous ne devez pas vous en inquiéter. Cela s'explique par le fait qu'au moment de l'impression des bulletins de versement le SII ne dispose pas encore de l'information indiquant que vous avez réussi votre Bachelor. Cela n'a toutefois aucune importance. Vous serez enregistré-e-s dans les bons plans d'études à la rentrée universitaire. Le SII corrigera de lui-même cette information sur les bulletins suivants.

## EXMATRICULATION

Celles et ceux d'entre vous qui ont terminé leur Bachelor à la session de juin ne doivent EN AUCUN CAS faire une demande d'exmatriculation. En effet, la réussite du Bachelor provoque *de facto* l'exmatriculation. Celles et ceux qui ont fait une demande de transfert en Master seront réimmatriculé-e-s automatiquement et inscrit-e-s dans les plans d'études choisis. Les autres seront exmatriculé-e-s au moment où leur grade leur sera remis.

## ENVOI DU DIPLOME DE BACHELOR

Si vous avez terminé votre Bachelor à la session d'examens d'été, vous recevrez par la poste un courrier dans lequel vous trouverez une attestation de réussite du Bachelor ainsi qu'une lettre vous donnant un lien internet pour la commande de votre grade (diplôme). En effet, pour que votre diplôme imprimé vous soit envoyé par la poste, il est absolument nécessaire que vous en fassiez la demande sur la page internet dévolue à la commande de grade. Une fois commandé, le diplôme lui-même vous parviendra en principe dans deux ou trois mois.

Toutes les échéances mentionnées dans cet e-mail peuvent être retrouvées dans le calendrier administratif de la Faculté des lettres disponible [sur cette page internet](#).

Avec nos meilleures salutations,

Pour le secrétariat des étudiants,  
Yvan Bubloz

P.S. Les trois vecteurs officiels de l'information aux étudiants sont le tableau d'affichage du secrétariat des étudiants, la messagerie électronique et le site internet de la Faculté.

